

Le COB 21 est une association collégiale loi 1901 créée le 20 avril 2015 et regroupant des habitants de 21 communes du Toulouais concernés par le projet.

Apolitique, elle vise à la prise en compte de la position des habitants du Toulouais totalement oubliés dans les projets d'infrastructure destructeurs pour l'humain, le tourisme, l'environnement, la biodiversité, l'eau, le patrimoine, les terres agricoles. Le projet A31bis et le barreau Gye-Dieulouard sont en totale contradiction avec la position du Conseil Scientifique Régional et en totale opposition avec les Trames Vertes et Bleues, la croissance verte, le TEPOS et l'arrivée de la biodiversité dans la loi française.

Ce point de vue a été rédigé collectivement par les représentants du COB21 intéressés au dossier A31 bis.

COLLECTIF COB 21

A31 SUD ET BARREAU GYE - DIEULOUARD, IMPACTS

PREAMBULE

Le territoire est très marqué par l'**urbanisation**, notamment dans la vallée de la Moselle. Celle-ci est dominée à l'ouest par les côtes de Moselle, et donne vers l'est sur le **plateau entaillé par un réseau hydrographique dense**.

La diversité des milieux naturels induit une grande valeur écologique avec notamment la présence d'espèces remarquables répertoriées en ZNIEFF.

Le territoire comporte de vastes forêts sur le plateau, et une activité agricole dynamique.

Parmi les principaux enjeux figurent les **nuisances liées à la proximité de secteurs habités (bruit et qualité de l'air)**.

La ressource en eau représente également un enjeu majeur, avec de nombreux captages d'eau potable. Les nappes concernées, la nappe alluviale de la Moselle et la nappe du Dogger, sont toutes deux **très fortement vulnérables** aux pollutions.

Le territoire est riche en **patrimoine historique**.

Le dossier « Synthèse et hiérarchisation des enjeux » montre la qualité, la diversité, la rareté et la sensibilité des milieux naturels et des cortèges fauniques associés.

Un constat alarmant

Il est de notoriété publique que **la disparition des prairies est alarmante en Lorraine**. Le projet de barreau neuf entre Gye et Dieulouard contribuerait fortement (et brutalement) à **la régression des espaces prairiaux sans compensation possible**.

Le barreau entre Gye et Dieulouard entraînerait **la disparition d'une centaine d'hectares d'habitat** et des restructurations très importantes sur les milieux naturels. Aucun effet induit n'est évoqué dans le dossier du maître d'ouvrage.

Dans cet environnement contraint, **la perte de la biodiversité** sera conséquente, proche de 30% et toutes les conditions seraient réunies pour impacter sévèrement le patrimoine naturel.

Le secteur concerné par le barreau est un lieu très reconnu dans le patrimoine naturel lorrain

Le projet se positionne clairement en total antinomie avec :

- Les trois piliers vers lesquels tend le SCoT SUD 54 pour un développement durable qui reconnaît la richesse et le risque pour les nappes d'eau sous terraines du Dogger et les espaces naturels.

- La constitution d'une métropole "verte" ancrée sur ses atouts environnementaux (trame paysagère, biodiversité, polyculture-élevage et sylviculture) voulue dans le sud 54.

Le barreau Toul- Dieulouard viendra ruiner, dans un milieu **très contraint** en termes de villages, de forêts, de terres agricoles, de richesses patrimoniales, de zones ENS, la trame paysagère, la biodiversité, enfermant un territoire dans un isolat de 15x15x20 km, pris entre A31 sud, A31 Nord et barreau, brisant l'éco-paysage de part ses viaducs et l'infrastructure en elle-même, aggravé par la pose de murs antibruits.

La fragmentation est reconnue comme étant la deuxième cause de la perte de biodiversité. Les conséquences sont multiples et se combinent pour arriver toujours aux mêmes résultats : appauvrissement de la diversité génétique, spécifique et paysagère.

- La mise en place du Schéma Régional de Cohérence Ecologique , dit « Grenelle » (qui a bénéficié d'un financement de l'ETAT et qu'à ce titre il lui est demandé une exigence d'exemplarité) a été validé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel. Il serait incompréhensible que l'État laisse faire ce désastre et excluant une alternative moins destructrice.

- **La trame Verte et Bleue** : fragmentant l'éco-paysage dans un milieu très contraint, fragmentant les habitats dans des paysages remarquables et des zones déclarées ENS (espaces naturels sensibles), traversant la Moselle, corridor aérien des espèces migratrices, traversant une zone classée très fortement vulnérable en eaux souterraines, détruisant la qualité et la diversité paysagère, artificialisant et participant à l'anthropisation de tout un territoire naturel, détruisant forêts et plus de 120 ha de terres agricoles, détruisant une centaine d'hectares inventoriés ZNIEFF

- **La croissance verte** : Le territoire « Terres de Lorraine », sur lequel le barreau se posera, a obtenu le label TEPOS (Territoire à énergie positive pour la croissance verte), convention signée en février 2015 entre Mme la Ministre de l'Ecologie, du développement durable et Mr le Député de 5° circonscription de Meurthe et Moselle.

L'isolat créé par barreau autoroutier contrecarre les efforts portés par l'État et la Région Lorraine pour réactiver les réseaux écologiques (Trame Verte et Bleue).

➤ Impact sur le Tourisme

Le Toulais se redynamise en grande partie en s'appuyant sur la richesse de son tourisme, basé sur une histoire riche, sur un patrimoine historique et environnemental fort, une agriculture à forte valeur ajoutée, son vignoble.

Sur les secteurs impactés par l'hypothétique barreau privilégiés par le Maître d'Ouvrage :

- L'aménagement des Boucles de la Moselle : un travail de longue haleine entre Toul et Liverdun a créé des aménagements importants attirant de nombreux touristes et participant à la découverte du territoire.
- La restauration du patrimoine militaire Séré de Rivières, en fait un lieu traversé et très fréquenté. L'importance du conservatoire reconnu à l'échelle européenne dans la forêt de Villey Saint Etienne attirant de nombreux touristes de toute nationalité.
- La ville de Toul, qui se relève de la perte de sa garnison, attire les touristes par son patrimoine historique, son port de plaisance, les boucles de la Moselle. De nombreux touristes s'arrêtent à Toul en sortant du péage de Gye. L'élargissement de voie va créer un véritable aspirateur, privant Toul d'une partie de son tourisme.
- La commune de Gondreville : une des plus anciennes localités du pays de Lorraine, déjà touchée par l'A31.
- La commune de Villey St Etienne : historiquement riche, forte d'un tissu associatif vivant, organisant annuellement des manifestations historiques attirant entre 2 et 4 000 visiteurs est situé sur le GR5F et le chemin de St Jacques..
- La communauté de Hazelle en Haye : a initié la création d'une voie verte. Les travaux arriveront prochainement à échéance et le Toulais aura un atout supplémentaire pour le tourisme. Le barreau traverserait cette nouvelle voie verte, contrecarrant les efforts encore consentis pour le tourisme et le loisir.

Le tourisme basé traditionnellement sur la visite des villes, les déplacements d'affaires, la culture, l'art et l'histoire, s'ouvre désormais au tourisme vert, à l'événementiel. Pour un territoire qui ne figure pas parmi les destinations de référence, son développement reste un défi.

Ce défi le Toulais le réalise.

Le Toulais attire de façon dynamique. Aucune étude n'a été réalisée sur les conséquences *négligées* induites pour le patrimoine et le tourisme. La mesure de la dégradation de l'intérêt de ce patrimoine est oubliée. Les impacts mériteraient d'être autrement considérés que par leurs étendues spatiales.

➤ Impact agricole

Selon le Ministère de l'Agriculture, entre 2006 et 2009, 279 000 ha de terres agricoles ont été perdues. **82 000** hectares de terres agricoles disparaissent chaque année en France. Soit l'équivalent d'un département tous les 7 ans.

Pour produire une couche de 18 centimètres de terre arable, la nature a besoin de 1 400 à 7 000 ans, à raison de 0,5 à 2 centimètres par siècle. **L'artificialisation des terres s'observe surtout sur les zones péri-urbaines** où les espaces agricoles sont considérés comme une réserve foncière pour l'urbanisation. **Il faudrait en finir avec cette conception.**

Madame la chargée de mission développement local de la Chambre d'agriculture de Meurthe et Moselle précise : *"La consommation de terres agricoles sera proche de 120 ha. Le risque de déstructuration des exploitations par la modification de l'équilibre économique lié à la coupure de parcelles diminuant leur rentabilité est considérable pour l'économie du Toulois, territoire à forte valeur ajoutée en terme agricole. Cela représente 630 emplois environ.....Cela montre qu'il y a vraiment une dynamique autour de l'agriculture sur ces communes concernées par le fuseau Gye-Dieulouard.....nous voyons que c'est vraiment un secteur qui est dynamique, diversifié. L'agriculture doit être considérée comme un élément déterminant."*

De petites exploitations situées sur les tracés proposés seraient fortement impactées au risque de la fermeture de l'exploitation.

120 ha, c'est une perte de production agricole de près de 170 000 euros à l'année et connaissant les difficultés actuelles des agriculteurs, le projet envenimerait la situation. La réalisation de ce barreau peut se traduire aussi par la mise en œuvre d'un remembrement des terres agricoles qui entraîne souvent la disparition de haies, nombreuses et riches sur le secteur concerné.

➤ Impact sur l'eau

Au palmarès des ressources dont les sociétés industrialisées abusent et qui risquent d'arriver bien vite à épuisement, l'eau est malheureusement bien placée. Les études menées par de nombreux acteurs de la recherche (BRGM, Cemagref, Cnrs, Ird, Ifen, Inéris, Office international de l'eau, bureaux d'études privés...) tendent tous vers la même conclusion :

La qualité des eaux souterraines se dégrade.

La Directive Cadre Européenne (DCE) a imposé un sursaut et toute l'action publique est désormais orientée vers cette année 2015, date à laquelle la directive-cadre fait obligation aux pays membres d'obtenir un "bon état écologique des eaux".

L'obligation de résultat impose ce sursaut qui ne peut être que bénéfique et capital pour le maintien des activités humaines, pour tout l'équilibre des écosystèmes, et pour le bien-être **de nos générations futures**.

"On a rendu impropre à la consommation l'eau de la moitié des nappes du territoire. Ce sont surtout les nappes proches de la surface qui sont touchées, les nappes plus profondes étant encore épargnées." s'inquiète Thierry Pointet du BRGM.

Or la création d'une voie autoroutière sur une zone très fortement vulnérable alors que l'eau souterraine est peu profonde, comporte de nombreux risques non négligeables :

- Accidents de la route et risque de déversement.
- Pollution aux particules fines PM donc PM10, PM 2.5 qui se repose à distance sur la surface des terres et sont entraînées par les eaux de pluie.
- Les captages d'eau pour les populations sont concernés par ces nappes.

La zone empruntée par le projet de barreau entre Gondreville et Dieulouard est classée très fortement vulnérable en eau.

La nappe du Dogger est très fortement vulnérable aux pollutions en raison de la fissuration et de la fracturation élevées des roches et de l'absence de terrain de couverture suffisamment épais pour assurer une filtration naturelle des eaux.

Les failles de ce relief sont parallèles à l'hypothétique barreau, ce qui rend le problème beaucoup plus sensible.

La circulation de l'eau souterraine est inconnue et vient alimenter des captages destinés à la consommation humaine. Il est certain que ce territoire souterrain comporte des rivières souterraines.

Le passage de ce barreau sur ce plateau participerait à l'augmentation massive de la production de CO2 dans l'atmosphère. L'eau de pluie, se chargeant en CO2 de façon plus importante, augmenterait la quantité d'acide carbonique, acide, dans les roches calcaires fissurées ou fracturées et augmenterait la dissolution de la roche.

Il est important de rappeler dans ce contexte que le 06 mars 2002, un effondrement s'est produit à hauteur de Saizerais, d'une profondeur de 5m (volume de la cavité = 6 m3) et que nul ne peut prédire l'accélération de la lyse de la roche à quelque endroit que ce soit.

➤ Impact sur les forêts

Le morcellement forestier augmente depuis plusieurs siècles et s'est fortement accru depuis quelques décennies, notamment dans les régions connaissant une forte démographie et en grande partie en raison de la croissance du maillage routier.

Le morcellement d'origine anthropique est devenu l'un des premiers facteurs de dégradation de la biodiversité, et en particulier de la biodiversité forestière. La France est concernée : l'IRSTEA (Institut National de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture) considérait (en 2012) que *"si la forêt progresse en France, elle est de plus en plus morcelée par toutes sortes d'infrastructures : cette fragmentation est de nature à affecter la dynamique de la biodiversité dans le temps et l'espace."*

Quatre ou cinq seraient impactées, dont celle de Fontenoy qui protège le haut du village des impacts phoniques de l'A31 et celle de Villey Saint Etienne classée znieff. La perte de ces forêts constitue une perte de sèche de revenus pour les communes, et un grave préjudice aux loisirs. Certaines sont traversées par le GR5F et le chemin de St Jacques et sont classées ZNIEFF.

➤ Impact sur le patrimoine historique

Présence d'ouvrages militaires de la ligne Séré de Rivières sur l'ensemble de la forêt de Villey Saint Etienne, ouvrages faisant partie d'un programme de restauration depuis 2009 par une association locale, ouvrages constituant un **Conservatoire de la Ligne Séré de Rivières reconnu à l'échelon européen** et faisant l'objet de visites croissantes.

En terme de richesse patrimoniale, tout impact aurait une incidence sur sa préservation et viendrait détruire le travail de fourmi réalisés depuis des années par une association dans la mise en valeur de ce patrimoine connu et reconnu à l'échelle européenne , et aurait un impact grave sur le tourisme.

➤ Impact sur la biodiversité

Ce sont 6 znieff qui seront impactées sur Gondreville, Villey Saint Etienne(3), Jaillon, et Dieulouard. près de 40 espèces à statuts réglementés seront touchées. Traversant le bocage de Villey Saint Etienne, paysage remarquable et les paysages fabuleux du plateau de Haye. A l'heure de l'entrée la biodiversité dans la loi, cette situation est catastrophique

Soit un total de destruction de zones sensibles au moins équivalente à la destruction de surface agricole. A l'heure de l'entrée de la biodiversité dans la loi, à l'heure de la prise de conscience de ces richesses, la destruction de celles-ci serait une catastrophe non compensable.

➤ Impact sur l'humain

Ce sont plus d'un millier de personnes qui seraient impactées directement par des nuisances sonores et de pollution supplémentaires, plus de 4000 personnes qui vont être impactées par des nuisances de vie supplémentaires. **L'impact humain est considérable et le peu de considération accordée aux Toulousains est scandaleux.** Gondreville et ses 3000 habitants frôlé par un barreau, des risques d'expulsion, la commune de Fontenoy sur Moselle prisonnière entre la ligne de chemin de fer, l'A31, serait coiffée par le barreau, Jaillon pour laquelle le barreau passera au fond de jardins, dans un lotissement que l'Etat a laissé faire sachant que le projet de barreau serait réactivé. En 2015, comment peut on encore imaginer de telles choses ? Des habitants envisagent d'ores et déjà de vendre leur maison sur les communes impactés ! Destruction- désertification !

Considérant les impacts majeurs de ce projet sur l'humain, le tourisme, l'agriculture, la forêt, le patrimoine, l'environnement, l'adoption de la loi sur la transition énergétique, le projet de Loi sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, considérant que ce projet de barreau va éloigner les objectifs économiques du développement du Toulousain de sa base de ressources indispensables à son existence. Considérant que l'élargissement de l'A31 au droit de Nancy aurait considérablement moins d'impacts sur tous les niveaux. Considérant que son infaisabilité technique posée par le maître d'ouvrage, contredit par la contre-expertise, laisserait peser un lourd tribut sur les générations futures.

Nous sommes opposés à ce projet paradoxal participant à la destruction du Toulais, de ses richesses dans un milieu contraint pour la somme minimum de 500 Mio EUR et une subvention d'équilibre LARGEMENT SOUS ESTIMEE de 200 à 300 Mio EUR. Le prix de vente du Toulais sur l'autel de la gabegie politico-financière.
UN PROJET QUE LA CONTRE EXPERTISE MONTRE SURDIMENSIONNE, FINANCIEREMENT PEU RENTABLE, ET DANGEREUX POUR LES FINANCES PUBLIQUES.

COB 21 - Contact :

Eric WALTHER 18 rue de Liverdun - 54200 - VILLEY SAINT ETIENNE - ericwtr@aol.com

Bertrand DELECOURT 312 rue de Vignes Noël - 54200 - CHAUDENEY SUR MOSELLE - bd54@voila.fr

David DURON 142 rue Sonforé – 54200 – CHAUDENEY SUR MOSELLE – bss5